

Procès verbal du conseil municipal du 26 novembre 2020

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX.

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à M. NEDJAR, Mme SAMBA à M. BOUTRY

Ouverture de la séance à 20h33

Délibérations :

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :
Direction Générale des Services :

Prononciation du Huis clos en raisons des circonstances sanitaires exceptionnelles : **58/2020**

Mme DUMOULIN, considère que le débat doit être public, c'est le choix du maire de proposer le huis clos en invoquant le coût de la prestation de captation vidéo.

M. MAILLARD considère que le huis clos n'est pas obligatoire mais comprends pour le coût, les débats pourraient être enregistrés et retransmis ensuite.

M. le Maire explique que le public n'est pas autorisé à se déplacer et que le coût d'une captation vidéo et retransmission en direct est de 1 500€. Le compte rendu sera disponible sur le site internet et le Facebook de la ville.

M. DUPRAT demande s'il n'y a pas de compétence en interne pour filmer.

Le Maire répond qu'il y a des compétences d'un certain nombre de choses mais pas en vidéo.

Vote :

POUR : 24 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF)

ABSENTIONS : 4 (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

CONTRE : 5 (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

Désignation de la secrétaire de séance : Mme NAZEF Sofia

Approbation du compte rendu du conseil municipal 2020 :

Vote :

POUR : 29 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

ABSENTIONS : 4 (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

DECISIONS :

122/2020 : Convention portant sur les modalités d'accueil du cirque « le Circus Moderne » du 05 au 18/10/2020 sur l'espace public de la place des fêtes.

M. Duprat demande si le cirque avait des animaux et quelle politique la municipalité envisage sur l'accueil de cirque avec animaux à l'avenir.

M. Nedjar indique que lorsque le cirque avait sollicité l'autorisation d'installation, il avait déclaré qu'il n'avait pas d'animaux, alors qu'une fois installé la collectivité a constaté le contraire.

Pour l'avenir, un arrêté municipal va être pris interdisant les cirques avec animaux, ce qui permettra à la collectivité d'avoir les moyens d'agir en cas de non respect de l'arrêté municipal.

101/2020 : Conventions de mise à disposition d'un local à l'association des Jeunes des Hauts de Limay (AJHDL) situé au plateau des Fosses Rouges du 01/08/2020 au 31/07/2021.

Mme DUMOULIN rappelle que ce local a fait l'objet de la pose de la 1ère pierre avant le 1^{er} tour des municipales et de l'inauguration avant le 2ème tour sur un secteur où ce local était très attendu. Elle demande des explications sur la mise à disposition de ce local trois 1/2 journées par semaine pour une association, pourquoi ce choix et quel est le public ciblé.

Monsieur le Maire répond que la construction de ce local est prévue depuis longtemps. Les jeunes du quartier ont été associés à la construction de ce projet. Il s'agit d'un local partagé qui sera utilisé par le service jeunesse sur des animations de quartier et ouvert à l'association de jeunes des hauts de Limay mais aussi à d'autres associations, comme c'est le cas pour d'autres locaux de la ville tel que le LCR Bouchet.

102/2020 : Demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du dispositif action Cœur de Ville pour la maison médicale de santé.

Mme Dumoulin s'interroge sur la nécessité de cette décision alors qu'une délibération a déjà été prise au dernier conseil municipal.

M. Nedjar répond que les trois décisions ont été prises en même temps sur les demandes de subvention DSIL, néanmoins la décision N° 102/2020 portant sur un montant de 436 546 € était supérieur au montant autorisé par la délibération autorisant le maire à prendre les décisions pour les demandes de subvention, dont le montant est plafonné à 200 000 €. C'est la raison pour laquelle une délibération a été présentée au conseil municipal du 17 septembre 2020.

120/2020 : Convention d'occupation précaire pour la location d'un logement communal situé dans l'enceinte du cimetière pour une durée de 6 mois du 01/10/2020 au 31/03/2020.

Mme Dumoulin demande pourquoi l'attribution d'un logement de fonction a été transformée en convention d'occupation précaire. M. Le Maire indique que l'agent est en retraite.

M. Nedjar indique que la collectivité envisage la vente du pavillon, et que l'agent a souhaité être maintenu en location précaire en attente de sa décision d'acquiescer ou non le pavillon au prix proposé par les domaines. Ce sujet sera évoqué lors de la délibération inscrite à l'ordre du jour.

115/2020 : Proposition de renouvellement du bail pour le local mis à disposition de l'Etat au profit du Ministère de l'Economie et des Finances pour des locaux à usage de bureaux situés au 40-42 rue Adrien Roëlandt à compter du 01/10/2020 pour se terminer le 30/09/2029.

M. Maillard souhaite avoir des éléments sur le devenir de la trésorerie.

Mme Dangerville indique qu'elle est en contact avec les syndicats et les agents de la perception depuis le mois de juillet. Une réunion publique était prévue à la fin de l'été qui n'a pas eu lieu du fait des contraintes de limitation de regroupement du public liées à la crise sanitaire. Une pétition est en cours de rédaction. La trésorerie de Limay n'est pas impactée pour l'instant, car d'autres Maires sont d'accord pour laisser leur trésorerie, et se rapprocher des « maisons des services publics ».

Une information sera donnée aux habitants sur le suivi de ce dossier.

Délibérations :

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :

Direction Générale des Services :

- Création et composition des comités consultatifs municipaux 59/2020

M. le Maire présente la délibération qui a déjà été évoquée à la commission générale du 23 novembre 2020. M. le Maire propose de retenir la proposition formulée par les deux groupes de l'opposition et donc d'avoir des membres suppléants en plus des titulaires.

M. Boutry précise que la démocratie participative est importante sur la ville et que tous les groupes avaient abordé ce sujet lors de la campagne électorale. Les réunions publiques devront faire l'objet de concertation et non d'information. Son groupe aurait d'abord mis en place les conseils de quartier afin d'avoir des référents de quartier et ensuite les comités consultatifs. Il s'interroge sur le devenir du comité consultatif existant de la vie associative, qui avait largement travaillé sur le précédent mandat.

Lors de la commission générale, M. Boutry avait proposé de réduire le nombre d'élus pour avoir plus de citoyens, proposition qui n'a pas été retenue.

Mme Dumoulin remercie d'avoir accepté des suppléants. Mme Dumoulin précise qu'il est important de parler de concertation car les réunions publiques portant sur le Centre Ville, la gare, les célestins ont plus été des réunions d'information.

Son groupe sera vigilant à ce que les citoyens soient associés, vigilant également sur le tirage au sort.

Mme Dangerville intervient sur le dispositif « en prise directe » qui n'est pas fait que sur Limay et précise que ce dispositif va monter en puissance. C'est un échange direct avec les Limayens qui permet aux habitants de s'exprimer.

M. Nedjar revient sur les démarches de concertation qui ont été faites sur les grands projets et notamment sur le centre ville où le projet a évolué au fur et à mesure des concertations. Aujourd'hui, il est difficile de faire avancer la démarche de concertation pendant la crise sanitaire. L'objectif est d'essayer de rendre les habitants plus acteurs dans la construction des projets structurants de la ville.

M. Duprat indique que tous s'accordent pour avancer sur la démocratie participative et revient sur des réunions publiques qui ont eu lieu notamment sur le projet gare où il y avait peu de public, et insiste sur la nécessité de communiquer.

M. Maillard ne pense pas que les exemples cités soient de bons exemples de concertation puisqu'il s'agissait de réunions d'information.

M. Boutry demande si les élus de secteur seront désignés dans les comités consultatifs.

M. le Maire indique que la majorité était plutôt sur le débat sur l'architecture des comités consultatifs et que les membres élus ne sont pas encore désignés mais que bien sur les élus siègeront en fonction de leur délégation.

Mme Saint Amaux relève que son groupe voulait savoir si les élus en charge de la délégation seront bien en charge du comité.

M. le Maire indique que la réflexion est encore en cours et que les noms ne sont pas fixés.

M. Maillard demande comment a évolué le conseil citoyen car normalement c'est obligatoire puisque la ville bénéficie d'un projet de renouvellement urbain. M. le Maire indique que ce sujet sera revu ultérieurement.

Vote : Unanimité

➤ **Rapporteur : Mme Dangerville, Conseillère Municipale :**

Direction Générale des Services :

- Commission communale d'accessibilité 60/2020

Vote : Unanimité

➤ **Rapporteur : Mme Tizniti, Conseillère Municipal :**

Direction des Ressources Humaines :

- Création d'un emploi permanent à temps non complet 61/2020

Vote : Unanimité

➤ **Rapporteur : Mme El Manani, 8^{ème} Adjointe au Maire :**

Direction des Ressources Humaines :

- Mise en conformité de la délibération sur la rémunération des enseignants vacataires des écoles municipales de musique, de danse et d'arts plastiques 62/2020

M. Maillard demande pourquoi cette délibération n'a pas été présentée avant.

Il s'agit uniquement de l'actualisation de l'intitulé de ce grade que la direction des ressources humaines n'avait pas actualisé. Cette délibération est établie à la demande de la trésorerie et n'influe pas sur la rémunération des agents concernés.

Vote : Unanimité

➤ **Rapporteur : M. Roulot, Maire :**

Direction des Ressources Humaines :

- Définition de projets identifiés et création de deux emplois non permanents nécessaires à la réalisation de ces projets 63/2020

M. Duprat encourage le sens du projet scientifique, culturel, éducatif et social du chef de projet médiathèque. Il pense que l'étendue des missions correspond plus à un poste de catégorie A.

Mme Saint-Amaux s'interroge sur l'intérêt de présenter une délibération après la publication de l'appel à candidature qui a eu lieu en octobre 2020 et après que les agents aient été recrutés. Son groupe votera contre.

Mme Dumoulin se réjouit de la création de ces postes qui sont nécessaires. Sur le chef de projet sur le renouvellement urbain, Mme Dumoulin s'interroge sur l'avancement de la date de prise de fonction, qui passe du 1^{er} décembre sur le projet de délibération du 4 novembre, au 16 novembre pour la présente délibération, mais précise que néanmoins son groupe votera pour.

M. le Maire indique que cette délibération aurait dû être passée le 4/11/20.

Mmes Saint-Amaux et Dumoulin indiquent que l'embauche du 16 novembre 2020 est antérieure à la délibération de création de poste de ce jour.

Rien n'interdit qu'un appel à candidature soit lancé avant la création du poste au regard de la difficulté de recruter sur ces profils. Malgré le report du conseil municipal du 4 novembre, il a été décidé de maintenir les entretiens de recrutement qui étaient programmés. La personne remplissant les conditions sur le poste de chef de projet ANRU étant disponible et compte tenu des échéances et réunions programmées sur la période, il a été décidé de le recruter à compter du 16.11.2020 et de modifier la délibération en ce sens.

Vote :

Pour : 29 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

Contre : 4 (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

➤ **Rapporteur : M. Roulot, Maire :**

Direction des Ressources Humaines :

- Actualisation du tableau des effectifs au 1^e novembre 2020 64/2020

M. Duprat indique que les chiffres des tableaux joints en annexe et ceux de la note de synthèse sont différents

Il y a une erreur sur la note de synthèse, le tableau joint à la délibération reprend bien les bons chiffres.

Mme Dumoulin indique son inquiétude sur le nombre de poste vacants de cadres, s'interroge sur le nombre de poste sur l'animation et ne voit pas de mention sur la prévention.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de filière prévention et que ce sont souvent des postes de la filière technique. Pour les postes vacants de cadre, ceux-ci ne correspondent pas forcément à des postes disponibles mais pour certains sont conservés pour des avancements éventuels de grade. De plus, un travail de modification des organisations va être enclenché à l'arrivée du Directeur Général des Services, qui va nécessiter des modifications de postes pour mener à bien le projet politique.

M. Boutry trouve que le tableau des effectifs fourni n'est pas clair et dépend complètement du projet politique de la majorité et du budget. Son groupe votera contre.

Vote :

Pour : 24 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF)

Contre : 4 (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

Abstention : 5 (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :

Direction des Ressources Humaines :

- Décision modificative n°2 – Budget ville

65/2020

M. Maillard demande des précisions sur la passerelle, ce projet est-il annulé ou repoussé car le commentaire sur le tableau laisse supposer une annulation ? Son groupe votera contre la décision modificative dans la mesure où il a voté contre le budget primitif.

Le groupe de Mme Dumoulin fera le même choix de vote.

M. le Maire indique qu'il a sollicité une rencontre avec les maîtres d'ouvrage SMSO et EPAMSA. Les travaux de consolidation des piliers sous l'eau ont été abandonnés car techniquement compliqués et trop coûteux. Une autre solution a été retenue par les maîtres d'ouvrage et les travaux sont donc reportés. Les 30 000€ de la décision modificative correspondaient à des travaux en périphérie de la passerelle, il s'agissait du coût d'une étude qui ne peut être réalisée pour l'instant du fait du délai repoussé.

M. Duprat demande pourquoi la solution de reconstruire le pilier manquant à l'identique de l'existant n'a pas été envisagée.

M. le Maire précise que cette option de reconstruction avait été étudiée mais c'est la solution de maintenir les stigmates de la guerre en construisant cette passerelle entre les deux piles restantes qui a été retenue. Ce projet fait l'objet d'un financement global à hauteur de 10 millions d'euros pris en charge intégralement par les structures intercommunales.

Vote :

Pour : 24 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME,

Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF)

Contre : 9 (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

➤ **Rapporteur : M. Nedjar, 1^{er} adjoint au Maire :**

Direction des Services Techniques :

- Moratoire sur le déploiement d'équipements de radiotéléphonie mobile 5G 66/2020

Mme Saint Amaux indique que son groupe partage l'avis de la majorité et votera pour. M. Duprat précise qu'à sa connaissance il n'y pas d'antenne 5G sur la commune et pas d'installation prévue, que ce sujet pour l'instant ne concerne pas les habitants. Il déclare qu'à ce jour, il n'y aucune preuve que la 5G soit nuisible à la santé. Il considère qu'il n'y a pas matière à débattre aujourd'hui, que les élus doivent se renseigner pour être rationnel et que ce moratoire ne sera suivi d'aucun effet.

Mme Dumoulin trouve anormal que ce sujet soit présenté en conseil municipal et qu'il ne concerne pas les affaires communales. Elle s'interroge pour savoir en quoi ce moratoire influencera l'état. Son groupe ne prendra pas part au vote.

M. Nitou Samba précise qu'il est élu pour protéger les habitants. Dans un groupe industriel, première société française qui a installé le 5G, 8 personnes ont contracté un cancer du cerveau. Le principe de précaution doit primer dans cette affaire.

M. Nedjar ne se prétend pas être sachant mais s'appuie sur des documents qui sont alarmants de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Les élus demandent d'attendre les conclusions de ce rapport avant de se décider. La commune a reçu un courrier d'un opérateur qui nous indique que les antennes 4G vont passer en 5G.

M. Duprat conseille à M. Nedjar de lire le rapport de l'ANSES dans sa totalité.

M. Boutry trouve qu'il s'agit d'un débat intéressant et suggère compte tenu des différents avis, qu'il soit proposé un débat sur ce sujet quand la situation sanitaire le permettra.

Mme Dumoulin indique le vote de cette motion ne sert à rien et qu'elle est favorable à la proposition de M. Boutry de réaliser un débat sur ce sujet.

Vote :

Pour : 28 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

Ne participe pas : 5 (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

➤ **Rapporteur : M. Nedjar, 1^{er} adjoint au Maire :**

Direction des Services Techniques :

- Acquisition d'un terrain sur l'île de Limay – parcelle BL 49

67/2020

Vote : Unanimité

➤ **Rapporteur : M. Nedjar, 1^{er} adjoint au Maire :**

Direction des Services Techniques :

- Bilan foncier 2019

68/2020

Pas de vote

➤ **Rapporteur : M. Nedjar, 1^{er} adjoint au Maire :**

Direction des Services Techniques :

- Déclassement et intégration au domaine privé communal de l'ancien logement de fonction du gardien du cimetière

69/2020

Mme Saint Amaux souhaite savoir si le gardien a été remplacé, si le logement de fonction a été proposé au nouveau gardien, quelle présence est assurée sur les lieux en journée, le soir et le weekend. Son groupe est inquiet du service rendu à la population.

M. Nedjar indique qu'une réflexion sur le sujet a été menée. Il n'y pas de modification du service rendu à la population. Les astreintes du personnel, l'ouverture et la fermeture sont maintenues, la fonction de surveillance n'est pas justifiée sur ce site.

Mme Dumoulin est attachée à ce que la fonction de gardien soit maintenue.

M. Duprat estime que le fait ne pas avoir de personnel sur place la nuit, aggrave le risque de profanation, une présence humaine pouvant dissuader des actes de malveillance.

Vote :

Pour : 24 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOU, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF)

Contre : 9 (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

➤ **Rapporteur : M. Nedjar, 1^{er} adjoint au Maire :**

Direction des Services Techniques :

- Désaffectation de chemins ruraux et ouverture d'une enquête publique en vue de leur aliénation (ZAC des Hauts Reposoirs)

70/2020

Mme Dumoulin précise que cette délibération aurait dû être présentée depuis plus d'un an et que c'est une demande importante des entreprises du secteur.

M. Nedjar indique qu'il n'y a pas d'enquête publique lors des périodes électorales, ce qui justifie que la délibération soit présentée maintenant.

Vote : Unanimité

☞ **Rapporteur : M. Nedjar, 1^{er} adjoint au Maire :**

Direction des Services Techniques :

- Convention de co-financement avec la banque des territoires d'une mission d'ingénierie portant sur l'inventaire faune – flore et le diagnostic phytosanitaire des arbres dans le cadre du projet d'aménagement du parc des Célestins
71/2020

M. Duprat demande que l'inventaire faune, flore qui va être réalisé soit présenté en intégralité et non faire l'objet d'une simple restitution.

Vote : Unanimité

☞ **Rapporteur : M. Nedjar, 1^{er} adjoint au Maire :**

Direction des Services Techniques :

- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Approbation de la convention communautaire pluriannuelle avec l'ANRU, et des chartes intercommunales et relogement et d'insertion
72/2020

Mme Dumoulin indique que si Limay n'était pas entrée dans la CU, Limay n'aurait pas eu les moyens de porter les projets. Les différents financeurs, y compris le département portent ce projet. Son groupe votera pour cette convention qui est une bonne chose pour Limay face à l'état de dégradation du parc immobilier et de la pauvreté des habitants du QPV (quartier prioritaire politique de la ville)

M. Maillard constate que le contrat de ville a été signé en 2015, et que c'est la seule convention qui arrive aujourd'hui. Il y a eu une évolution du projet et les élus ont peu de précision sur cette évolution. Il souhaiterait avoir des éléments y compris sur les démolitions et sur les relogements qui n'auraient pas forcément lieu sur Limay.

Il demande si les groupes scolaires Jean Zay/ Jean Macé sont dans le projet. M. Maillard s'interroge sur les montants financiers que la commune pourrait obtenir du fait qu'elle est classée en projet d'intérêt régional. Compte tenu de ces imprécisions son groupe s'abstiendra.

M. Nedjar explique qu'il s'agit d'une convention cadre qui reprend les grandes lignes du projet. Un projet plus précis pourra être présenté au cours du premier trimestre 2021. Sur les logements sociaux, il va y avoir des reconstructions sur des villes carencées, ce qui ne veut pas dire que les familles seront relogées dans ces communes. Des propositions seront faites aux familles en fonction de leur demande. M. Nedjar confirme que les délais sont longs sur ce genre de projet de renouvellement urbain. Il indique que la Communauté Urbaine a largement accompagné les services de la ville sur cette dernière période, notamment depuis que le service en charge de la politique de la ville s'est étoffé. Les services de la ville se sont également largement investis sur ce dossier.

Sur le sujet des écoles, le périmètre a été agrandi pour intégrer les groupes scolaires. Ce sont des équipements onéreux et qui, dans ce cadre pourront être financés.

M. le Maire indique qu'une présentation détaillée sera faite, comme indiqué par M. Nedjar au cours du 1^{er} trimestre et que ce projet va entrer dans sa phase opérationnelle.

Vote :

Pour : 29 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme ELHAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. PoesseL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI,

Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

Abstention : 4 (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

➤ **Rapporteur : Mme Gomez, adjointe au Maire :**

Cabinet du Maire :

- Motion sur les compétences de proximité : un bien municipal 73/2020

M. Maillard indique que son groupe votera pour la motion et contre la signature de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux. Il explique l'historique de l'intercommunalité notamment avec la CAMY où une adjointe de la majorité était vice présidente du Syndicat Mixte du Mantois pour garder la maîtrise des attributions. La bataille sur le logement aurait dû être faite dès la constitution de la Communauté Urbaine.

Mme Dumoulin s'interroge sur la nécessité de voter la convention et demande quel a été le vote des élus de la majorité dans l'exécutif de la Communauté Urbaine lorsque la Communauté Urbaine a présenté cette convention au vote.

M. le Maire indique que la délibération est faite à la demande de la Communauté Urbaine et que les élus limayens se sont abstenus lors du vote à la Communauté Urbaine.

M. Nedjar précise que la délibération est bien présentée à la demande de la Communauté Urbaine. A l'époque de la création de la Communauté Urbaine, il y avait des interrogations sur la compétence logement. Aujourd'hui les choses n'ont pas évolué dans le sens souhaité des élus de Limay. Les éléments ne sont pas clairs, c'est la raison de cette motion présentée au conseil municipal.

M. le Maire rappelle que la convention présente les grands axes, qui donnent la possibilité de mieux répartir les logements sociaux sur le territoire. Ce qui est le plus inquiétant c'est la manière dont les dossiers vont être traités et le maire souhaite à minima une convention de gestion pour garder les compétences d'attribution de logements sur les contingents dont la ville a la gestion actuelle. Le maire souhaite conserver cette gestion de proximité.

Mme Dumoulin interpelle les élus sur la cohérence entre le vote d'abstention d'il y a un an et la présentation de cette motion. Son groupe ne participera pas au vote sur la motion et votera pour la convention en cohésion avec son vote de l'année dernière à la CU.

M. Nedjar rappelle que les élus sont dans la communauté urbaine pour défendre l'intérêt communautaire mais également les intérêts des habitants qui les ont élus. La motion est prise pour exprimer le désaccord des élus limayens sur l'orientation que prennent les échanges sur ce sujet et pour réaffirmer la demande formulée par le conseiller délégué de Limay dans le cadre de l'exécutif de la Communauté Urbaine. Une motion étant plus forte qu'un simple courrier auprès du Président de la communauté urbaine.

M. le Maire indique qu'à chaque fois qu'il est intervenu sur ce sujet auprès des instances communautaires, il n'a pas obtenu de réponse.

Vote :

Pour : 28 (M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

Ne participe pas : 5 M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

☞ **Rapporteur : Mme Gomez, adjointe au Maire :**

Direction logement :

- Convention intercommunale d'attribution de logements sociaux 74/2020

M. le Maire propose de mettre au vote le refus de signature de la convention.

Vote sur le refus de signature de la convention :

Pour : 28 (M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX. Mme SAMBA)

Contre : 5 (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Questions diverses

Compte tenu de l'heure tardive de la séance, M. le Maire propose que les réponses soient envoyées par mail et si les réponses ne conviennent pas et nécessitent des éléments complémentaires, elles seront reprises dans le prochain conseil municipal.

Prochain conseil le 16 décembre 2020 à 18 h.

Fin du conseil Municipal à 00 h 30

Les réponses aux questions de M. Boutry et de Mme Dumoulin ont été envoyées par mail le 30 novembre 2020 et sont reprises ci-dessous.

QUESTIONS DIVERSES « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LIMAY »

1. M. Jacques Saint Amaux n'étant plus élu, il ne siège plus au CA (conseil d'administration) du centre de gestion (CIG) depuis septembre 2020. Quel élu de Limay avez-vous proposé ?

Aucun élu n'a été présenté au CA mais une candidature le sera sur la CAP (commission administrative paritaire).

2. Au boulevard Pasteur, des pavillons ont été pillés et certaines maisons rachetées par le port squattées. Des riverains sont venus vous voir pour ces nuisances. Quelles réponses leur apportez-vous et que comptez-vous faire pour les aider ?

Nous avons été interpellés pour le 18 boulevard Pasteur qui est en effet squatté et avons rappelé à notre interlocuteur la démarche en cas de squatt :

- nous ne disposons pas de prérogatives pour déloger nous-même des intrus ;
- nous l'avons invité à porter plainte ;
- si l'inoccupation a vocation à perdurer dans le temps, de l'encourager à faire condamner les lieux ;
- si le squatte est permanent, de l'encourager à engager une procédure d'expulsion.

(Pour rappel : lorsque nous n'avons pas de propriétaire connu, nous avons par le passé procéder nous même à la condamnation des lieux, après arrêté du Maire (au frais de la commune dans l'attente de trouver un interlocuteur responsable). Ce fut par exemple assez récemment le cas au 9 av. du Président Wilson. Nous avons alors agi dans l'urgence. Si nous devons reproduire ce type d'intervention, il serait peut-être opportun de demander l'accord préalable du juge des référés pour pénétrer sur la propriété).

Dans le cas du 18 boulevard Pasteur, outre les 4 points évoqués ci-dessus, lui ont été les coordonnées du Haropa (Port autonome de Paris) pour que le propriétaire entame des négociations pour une acquisition rapide du pavillon.

3. A la demande du proviseur du lycée Condorcet pour les problèmes de trafic de drogue vous avez réuni un CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance). Qu'en est-il sorti et qu'a-t-il été décidé et fait ? Quelle sera la récurrence des réunions du CLSPD et l'opposition sera-t-elle invitée ?

Ayant déjà répondu sur le sujet à Madame Dumoulin, je (Monsieur Le Maire) préciserai juste que le CLSPD restreint ai été convoqué à ma demande et pas à l'initiative du proviseur puisque deux sujets ont été évoqués et pas seulement le lycée
Concernant le CLSPD, je précise qu'il existe plusieurs instances :

- les groupes de travail et les actions qui en découlent : plusieurs réunions à l'année.
- le comité restreint : se réunit en fonction d'urgences éventuelles et avant chaque assemblée plénière afin d'y valider l'ordre du jour.
- l'assemblée plénière : elle se réunit environ tous les 2 ans, l'opposition à un siège au sein du collège des élus. (dernière assemblée plénière en date 2018).

A noter que les élus ont fait le choix de maintenir le CLSPD lors de la dernière assemblée plénière, celui-ci étant devenu facultatif du fait de la création du CISP.

4. Suite aux dépenses supplémentaires réalisées et aux inégalités qui se sont creusées durant le COVID, pourquoi n'avez-vous pas signé la lettre ouverte au Président de la République pour l'égalité républicaine des villes et quartiers populaires à l'initiative de l'association « villes et banlieues » ?

Je (Monsieur Le Maire) signe un nombre important de pétitions en particulier sur la réduction des inégalités dans les quartiers populaires avec l'ANECR (Association nationale des élus communistes et républicains) et travaille au quotidien en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES « LIMAY DEMAIN 2020 »

1. J'aimerais avoir le compte rendu du CLSPD qui s'est tenu il y a un mois. A cet effet, je trouve regrettable que l'IFEP (association « Insertion, Formation, Education, Prévention ») qui agit sur Limay au titre de la prévention spécialisée n'ait pas été conviée.

Le compte rendu du CLSPD a été diffusé uniquement aux personnes conviées, présentes ou excusés.

Rappel de l'article L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ». Dans le cas présent, la demande d'accès à un procès-verbal d'un groupe de travail restreint où l'on peut invoquer le « secret partagé des pouvoirs de polices du maire » n'est pas communicable à des conseillers municipaux d'opposition dans le simple cadre des questions orales du Conseil municipal. La question se poserait différemment si ce procès-verbal de réunion interagissait dans le vote d'une délibération à prendre lors de la même séance.

Concernant la non présence de l'Ifep, s'agissant d'une réunion évoquant les aspects sécuritaires et de sûreté sur un secteur donné, le choix a été fait d'inviter uniquement les partenaires liés à cette thématique. En revanche, l'Ifep sera associée tout comme les partenaires sociaux éducatifs à la décision opérationnelle validée lors de cette réunion, à savoir le grément d'un groupe de travail éducatif centré sur les jeunes.

2. J'aimerais disposer des chiffres de la délinquance qui vous parviennent tous les mois du commissariat.

Cet outil appelé "Fiche Maire" a été mis en place avec le commissariat de secteur et est uniquement communiqué au Maire dans le cadre de son information et de ses pouvoirs de police. A Limay et en accord avec le commissaire sont destinataires de cette fiche la direction du pôle prévention tranquillité, la Direction générale des services et le cabinet du maire.

3. Vous avez publié un article sur les chiens dangereux ce dont je vous félicite. Qui sera amené à contrôler les propriétaires et à donner des amendes ?

Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, la direction du pôle prévention tranquillité rédige des mises en demeure de non déclaration auprès des propriétaires, et des arrêtés de capture lorsque ces mises en demeure restent sans réponse.

Par la suite, une coordination avec le commissariat de police de Mantes La Jolie et les brigades canines départementales est effectuée pour le contrôle ou la saisie des chiens. A noter que les ASVP (Agents de sécurité de la voie publique) interviennent

dans la capture des chiens errants, qu'ils soient catégorisés ou non, puis transportés au CIPAM (Chenil intercommunal de protection animal du Mantois) de Buchelay si non identifiables (les ASVP étant dotés du matériel de capture et d'identification). Pour finir, les contrôles sont effectués par la Police nationale sur le territoire ou la gendarmerie en cas de flagrance.

4. Dans un document transmis cet été sur les indemnités des élus, il est mentionné une indemnité de 2555 € venant de GPS&O pour Eric Roulot. La somme me surprend puisqu'elle est plus du double de l'indemnité normale d'un conseiller délégué, et me semble-t-il supérieure à celle d'un vice-président. Pourriez-vous expliquer le montant et au besoin le détailler s'il est la somme de plusieurs indemnités ?

Il y a en effet une erreur dans le montant puisque l'indemnité en tant que conseiller délégué est de 799 €uros.